

**NEO SAFE**

SOLUTIONS ET APPLICATIONS MÉTIERS INNOVANTES



SOLUTIONS ET APPLICATIONS MÉTIERS INNOVANTES

NeoSafe est une société spécialisée dans le développement d'applications pour smartphone, ayant pour axe principal **la sécurité humaine**.

Née en 2012 d'une véritable passion pour l'informatique, NeoSafe a été pionnière dans le développement d'applications smartphone destinées à protéger les travailleurs isolés, avec son application **eSafeMePRO** et **NEO PROTECT** dans sa version iOS.

Notre savoir-faire et nos compétences reposent sur un bureau d'études qui travaille sans cesse à l'amélioration de nos applications et la création de nouvelles solutions innovantes.

Nos applications sont utilisées dans différents environnements, ainsi, Orange, Loxam, Lafarge, Schindler et bien d'autres sociétés ont décidé d'adopter nos solutions.

**Expert dans le développement d'applications professionnelles, notre équipe vous accompagne dans vos projets de transformation digitale !**



### L'APPLI QUI PEUX SAUVER DES VIES



#### GÉNÉRER UNE ALERTE

##### AUTOMATIQUE

- Détection de Chute par Algorithme
- Détection d'immobilité prolongée
- Système de pré-alarme pour toutes les alertes automatiques

##### VOLONTAIRE

- SOS par « secouez-moi »
- SOS par le menu de l'application



#### TRAITER UNE ALERTE

- Appel en cascade par un serveur vocal et rappel automatique du PTI
- Levée de doute effectuée par une société de télésurveillance
- Envoi des informations de géolocalisation par Mail, SMS



### AVANTAGES DE LA SOLUTION

#### PAS D'INVESTISSEMENT MATÉRIEL

(Solution en mode SAAS)

Téléchargement de l'App sur l'Apple Store

#### SOLUTION PERFORMANTE ET TRÈS SÉCURITAIRE

Détection de chute par l'algorithme Neosafe

SOS par « secouez-moi » pour faciliter l'envoi d'une alerte

#### SIMPLE D'UTILISATION ET FACILE À DÉPLOYER

Une application intuitive et ergonomique

Une interface web d'administration pour le paramétrage et le suivi de la flotte PTI

\* Un travailleur isolé est une personne qui effectue un travail hors de vue ou de voix et qui ne peut être secouru dans des délais courts en cas d'accident. L'employeur a une obligation de sécurité vis-à-vis de ses salariés. (L'employeur pourra voir sa responsabilité pénale engagée sur le fondement du Code pénal, notamment pour blessures ou homicide involontaire (articles 22-19 ; 222-20 et 221-6 du Code pénal)).



SOLUTIONS ET APPLICATIONS MÉTIERS INNOVANTES

**Pour répondre à vos attentes, vous accompagner dans vos besoins, vous aider à réaliser vos projets,  
toute l'équipe de Neosafe vous accompagne.**

Contact Commercial

**Hervé PFLIEGER**

**Tél : +33 4 76 72 26 77**

**Mob : +33 6 63 61 39 96**

Support Client

**Loïc DELAGNEAU**

**Tél : +33 9 52 38 96 09**

Demandes par mail

**[contact@neosafe.fr](mailto:contact@neosafe.fr)**